

CHRÉTIENS PERSÉCUTÉS

N° 6 – juillet 2019 – 8 €

S'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront aussi (Jn 15, 20).

Coupe africaine : les catholiques ont fait les frais de l'euphorie algérienne

Entre rassemblements « festifs » ou « bon enfant » et débordements commis dans des « proportions tout à fait classiques », la presse n'en finit pas de minimiser les actes délictueux qui ont été commis par les supporters de l'équipe algérienne lors de la Coupe africaine des nations.

Les catholiques devraient en savoir quelque chose.

Dans la nuit du 14 juillet, après la victoire de l'équipe d'Algérie contre celle du Nigéria en demi-finale, les supporters de la première ont manifesté leur joie en... attaquant le lycée privé catholique privé Saint-Rémi de Roubaix. Après avoir forcé le lourd portail de l'établissement, ils ont commencé à s'en prendre à sa porte d'entrée intérieure afin de pénétrer dans l'enceinte de l'établissement. Leur travail de sape a été malencontreusement stoppé par l'arrivée des forces de l'ordre mettant un terme à ce que le quotidien *La Voix du Nord* qualifie joliment de « manifestation de joie ».

Après la finale gagnée par l'équipe algérienne sur celle du Sénégal, les supporters euphoriques de la première ont pénétré nuitamment, le 19 juillet, dans l'église Saint-Jean-Baptiste de Belleville à Paris (XIX^e arrondissement), après avoir brisé une lucarne. Ils en ont vandalisé l'intérieur. D'où la plainte du curé.

Les signalements dans la grande presse ont été extrêmement retenus pour le premier incident et inexistant pour le second. Ce sont les réseaux sociaux qui ont été révélés ces faits – l'*Observatoire de la christiophobie* ayant fait son travail habituel d'information grâce notamment aux signalements de ses lecteurs.

Imaginons un instant qu'à l'occasion d'une autre coupe de football, que des supporters français s'en soient pris à une école coranique et à une mosquée dans un pays autre que la France... Le tintouin médiatique aurait duré plus d'un jour dans nos médias, le Président de la République et toute une flopée de ministres et de ligues de vertu auraient surenchéri en dénonciations outrées contre ces vandales islamophobes.

Sur ce qui vient de se passer en France, ce n'est pas le vacarme qui fut assourdissant mais le silence. Chacun en tirera les conclusions qui s'imposent.

Daniel Hamiche, rédacteur en chef

Dans cette livraison

p. 2: Livre: La France et les Assyro-Chaldéens; p. 4: Construction d'églises en Égypte: qu'en est-il vraiment?; p. 7: Dossier: L'Église de Chine entre accord secret et répression manifeste; étouffer l'Église au nom de « l'indépendance »; p. 9: Les communistes tirent avantage de la nature secrète de l'accord conclu avec le Vatican; p. 11: Le cardinal Zen s'interroge sur les « Orientations pastorales » du Saint-Siège; p. 14: Massacres de Pâques au Sri Lanka: deux hauts responsables arrêtés; p. 15: Le Sahel: nouveau terrain de manœuvre de l'extrémisme musulman.

Livre : *La France et les Assyro-Chaldéens*

Claire Weibel Yacoub, née en Alsace en 1963, s'intéresse depuis longtemps aux Assyro-Chaldéens auxquels elle a consacré plusieurs ouvrages. Son dernier livre, publié en juin 2019 aux Éditions de l'Harmattan, est un travail à la fois surprenant par son thème et impressionnant d'érudition. Il montre que l'intérêt de la presse française pour le sort des Assyro-Chaldéens ne remonte pas à leurs récentes épreuves... Nous avons traduit, à votre intention, une fort savante recension qu'en a faite Abdulmesih BarAbraham, excellent connaisseur des Assyriens et auteur de plusieurs études sur eux, qui vit et travaille en Allemagne.

Un nouveau livre intitulé *La France et les Assyro-Chaldéens. Qu'en dit la presse?*, vient d'être publié par Claire Weibel Yacoub, une historienne française déjà auteur de trois livres sur les Assyriens.

L'introduction du livre s'ouvre par un titre hardi : Retour sur scène des Assyro-Chaldéens. Sur la scène française au moins et sous la forme d'une ample revue de presse historique que l'auteur retrace méticuleusement et de manière universitaire sur deux siècles.

En raison de la menace existentielle qu'ont affrontée les Assyriens depuis la Première Guerre mondiale, Mme Weibel Yacoub se demande ce que le peuple français pouvait bien savoir des Assyro-Chaldéens à partir de la presse française ? Comparés aux Arméniens avec lesquels l'opinion publique française est plus familiarisée, les Assyro-Chaldéens semblent moins visibles. Le livre est structuré en sept chapitres, chacun d'eux traitant d'une phase historique importante de l'histoire assyrienne moderne au Moyen-Orient, et de la manière dont elle a été traitée dans la presse française.

Le premier chapitre traite de l'intérêt grandissant de la France pour les Églises d'Orient et de son rôle protecteur pour les catholiques pendant l'Empire ottoman. Un court chapitre II réfléchit sur les découvertes archéologiques des anciennes cultures de Mésopotamie, et de leur impact sur l'identité des Assyro-Chaldéens, peuple autochtone de la région. Le chapitre III analyse la manière dont la presse a traité des Assyro-Chaldéens avant la Première Guerre mondiale, notamment des Massacres d'Adana de 1909 et des différentes interventions françaises auprès de la Sublime Porte ottomane. Le chapitre IV est consacré à la manière dont la presse a couvert la tragédie des Assyro-Chaldéens lors de la Première Guerre mondiale et du génocide en Perse et en Turquie entre 1915 et 1918. Le chapitre V fait des développements sur la couver-

ture de presse en relation avec la Conférence de paix de l'après-guerre. Une sous-section traite des différentes délégations nationales assyriennes de Turquie, des États-Unis, de Perse et du Caucase qui furent envoyées à cette conférence, où l'on trouve des personnalités et des prélats éminents, tel l'évêque orthodoxe Ephrem Barsaum qui devint par la suite patriarche. Ce chapitre se poursuit avec la couverture du Traité de Sèvres où les Assyro-Chaldéens obtinrent leur première reconnaissance internationale en tant que nation. Le chapitre VI couvre la période postérieure au Traité de Lausanne et souligne la manière dont les Assyriens devinrent des réfugiés, la question de Mossoul et le massacre de Simelé d'août 1933 en Irak. Une sous-section traite de la manière dont la presse a couvert la réinstallation des réfugiés de la province de Hakkari [Turquie] dans la région de la Khabour en Syrie, et de la formation d'un Bataillon assyro-chaldéen. Enfin, un bref chapitre VII traite de l'époque du mandat français en Syrie. Des observations finales et une bibliographie terminent de livre de 198 pages.

La presse française a, de fait, parlé des chrétiens assyriens pendant des centaines d'années, usant de désignations variables, mais surtout à la fin du XIX^e siècle et ultérieurement. Même si parfois des désignations religieuses comme catholiques « chaldéens », catholiques « syriaques », « Jacobites » ou « Nestoriens » furent utilisées, au fil du temps l'expression « Assyro-Chaldéens » fut aussi adoptée.

Très tôt, dans des journaux comme le *Journal des débats politiques et littéraires*, on présenta la situation des Assyriens en publiant des articles de voyageurs et d'archéologues qui avaient parcouru toute la Mésopotamie et les territoires montagneux situés à la frontière entre la Turquie et la Perse. Ce sont là les premières traces journalistiques. Au début du XIX^e siècle, le grand explorateur britannique Claudius James Rich

(1787-1821) partit les rencontrer dans les villages du nord-est de ce qui est aujourd'hui l'Irak et « suscita de l'attention sur les Nestoriens, les Arméniens et les Chaldéens, taillés dans le roc des plus hautes montagnes, jusque-là ignorés en Europe ». Il entreprit aussi l'étude du site de Babylone, ce qui est considéré comme le point de départ des explorations de l'ancienne Mésopotamie.

Ce même journal se fit l'écho des fréquents événements tragiques impliquant des responsables kurdes qui harcelaient sans répit les Assyro-Chaldéens dans le but de les éliminer physiquement de leurs villages des contreforts comme ce fut le cas en 1843 et 1847 lorsque l'infâme chef kurde Badr Kahn, gouverneur de Djézireh, les réprima avec férocité. L'article de presse qui en traite précise : « beaucoup de villages des Chaldéens et des Jacobites gémissent sous son oppression ».

Avec ses archéologues, la France la France a participé aux fouilles menées entre le Tigre et l'Euphrate. L'univers enterré de Ninive et de Babylone refit surface. La presse contribua à cette renaissance quand le Musée du Louvre exposa ces découvertes en 1847 et lorsque l'Opéra de Paris les mit en scène en 1860 en reconstruisant le « monde de pierre miraculeusement découvert dans les plaines de Nimroud et de Khorsabad ». Un considérable travail linguistique, archéologie et anthropologique s'ensuivit et il eut son influence sur les Assyro-Chaldéens, héritiers de cette ancienne civilisation. Un mouvement de renaissance culturelle engage alors les différentes confessions, Nestoriens, Chaldéens ou Jacobites, désormais pourvues d'un nouveau et fort sentiment d'appartenir à un même peuple.

Longtemps avant la guerre, la France maintenait des liens privilégiés avec les Églises catholiques orientales. Au cours du XIXe siècle, l'attention portée à ces chrétiens s'accrut. Pour les Assyro-Chaldéens, cette attention particulière se manifesta dans les initiatives diplomatiques que la France prit à destination de l'Empire ottoman ou par l'attribution de reconnaissances honorifiques de l'État français et de ses institutions conférées à des personnalités orientales.

Au cours de la Première guerre mondiale, la presse française signala que les Arméniens n'étaient pas les seules victimes du génocide mais que les Assyro-Chal-

déens le furent aussi. En envoyant des reporters et en disséminant ces informations dans la presse, cela amplifia le débat autour de ces questions. En 1916, par exemple le *Journal* envoya son correspondant Henry Barby [1876-1935] à Erzurum [ou Erzeroum, en Turquie]. Dans un article publié le 21 juin, il dressa un tableau détaillé des massacres qui venaient tout juste d'être commis dans l'Empire ottoman, rapportant les massacres des Arméniens mais donnant aussi un compte rendu précis sur les Assyro-Chaldéens persé-

cutés dans les régions de Djézireh, de Séert et de Tur Abdin.

Comme différentes délégations nationales assyriennes vinrent à Paris pour la Conférence de paix qui commença en 1919, le terme Assyro-Chaldéens soutenu par la France monta en puissance et fut inclus dans le traité international de Sèvres signé le 10 août 1920. La presse française rend compte, quoiqu'à des degrés divers, de l'effondrement du rêve d'autodétermination des Assyro-Chaldéens dans le cadre du Traité de Lausanne. De même, beaucoup de journaux relatèrent un autre incident

tragique, celui d'août 1933 où des Assyriens furent massacrés en Irak.

Claire Weibel Yacoub insiste sur le fait que la visibilité donnée aux Assyro-Chaldéens depuis 1820, est fortement liée à l'émergence de la liberté de la presse. Elle consacre des développements à l'évolution de la presse et à l'émergence de différentes agences de presse et de différents journaux qu'elle utilise comme sources principales.

Avec ce livre fruit d'une considérable recherche, l'auteur prouve non seulement sa connaissance de la chronologie de l'histoire des Assyro-Chaldéens, mais elle manifeste une expertise approfondie en historiographie. Le livre contient quelque 400 références, la plupart inconnues jusqu'à présent, et il constitue une énorme ressource pour la recherche universitaire ciblée et à venir sur les différents épisodes historiques traités.

Ce livre offre une excellente documentation pour les universitaires comme pour les non universitaires intéressés par l'histoire assyrienne.

LA FRANCE ET LES ASSYRO-CHALDÉENS

Qu'en dit la presse ?



Source : Assyrian International News Agency, 3 juillet 2019 – © CP pour la traduction.

Construction d'églises en Égypte : qu'en est-il vraiment ?

De nombreux articles parus récemment dans la presse internationale, indiquaient que 984 lieux de culte chrétiens avaient reçu l'autorisation d'être restaurés ou construits en Égypte depuis trois ans. Cette information est un peu l'arbre qui cache la forêt, car entre 5515 et 5540¹ autres attendent toujours que leurs demandes soient satisfaites... La situation est donc très loin d'être satisfaisante. Dans un article très détaillé publié par Coptic Solidarity, Ishak Ibrahim du Tahir Institute for Middle East Policy, revient sur la réalité. Elle est tout autre que ce que la presse indique ou ce que l'État égyptien entend faire croire.

La Loi sur la construction des églises de 2016, votée en Égypte, établissait, à première vue, un processus simplifié pour la construction des églises et instituait une commission pour régulariser les églises qui avaient été construites illégalement.

Mais les chrétiens continuent à affronter des difficultés, tant officielles que sociales, car les responsables gouvernementaux ont été lents à accorder des autorisations (y compris aux églises déjà construites et attendant leur reconnaissance), les agences de sécurité n'ont pas protégé les églises et les propriétés des Coptes tandis que la violence des voisinages a réussi à interdire la création d'églises dans des zones contestées. Le 30 avril dernier, la Commission des États-Unis sur la liberté religieuse internationale a fait paraître son rapport annuel sur la liberté religieuse dans le monde.

L'Égypte y est désignée comme un pays Tier 2², comme elle l'était déjà dans le rapport de l'année précédente, et le rapport a souligné les problèmes liés à la construction des églises et à leur sécurité : « Ni les approbations [d'églises ayant déposé une demande] ni les autres bâtiments ayant déposé une demande et pas davantage l'existence d'église [déjà construites sans autorisation] n'ont changé quoi que ce soit aux politiques inéquitables du pays concernant les lieux de culte. »

De même, dans son rapport annuel sur la liberté religieuse de 2018, le département d'État déclarait : « Les défenseurs de la liberté religieuse et des droits de l'homme ont déclaré que, parfois, les responsables gouvernementaux n'accordaient pas de protections procédurales et les garanties d'une procédure équitable aux membres des religions minoritaires, allant même jusqu'à fermer des églises en violation de la Loi de 2016 sur la construction des églises. »

Alors que le rapport ne couvre, principalement, que les faits et les tendances de l'année 2018, les problèmes sont persistants et ont continué en 2019. Rien que pour le mois de mai 2019, trois églises ont été fermées en Égypte après que des foules eurent manifesté et scandé avec colère contre la présence d'églises et de chrétiens dans leurs communautés. Les responsables gouvernementaux locaux ont fermé les trois églises.

Il y a beaucoup de villages ruraux – plusieurs centaines selon certaines estimations – qui ne disposent d'aucune église, particulièrement en Haute-Égypte et [dans le gouvernorat du] Caire.

Dans une interview, Mgr Macarios, évêque de Minya et d'Abou Qarqas, a déclaré que son diocèse comportait 150 villages et leurs alentours qui avaient besoin d'une église ou d'un bâtiment religieux. Les Coptes ont à se déplacer vers un village voisin qui dispose d'une église bien qu'elle ne puisse pas être assez grande pour les accueillir et qu'il y a des cas où les musulmans d'un village interdisent à des chrétiens non locaux d'y assister à des services religieux.

Parfois, l'État a procédé à la fermeture d'églises précédemment ouvertes, les services de sécurité arguant qu'elles constituaient un danger tant pour les chrétiens que pour la paix civile.

Après le vote de la Loi sur la construction d'églises, [les chrétiens] qui se rassemblaient dans leurs maisons ont tenté de construire leurs propres églises, mais leurs voisins musulmans ont contesté les caractéristiques architecturales trop évidentes de ces églises : clochers, dômes, croix et le reste. Malgré une approbation légale et même des décisions de justice en leur faveur, les autorités locales ont bloqué la construction, la rénovation ou la restauration de ces églises.

Le *Journal officiel* – le recueil des lois et des décrets du

Fin 2016, le gouvernement égyptien s'est vanté de l'ouverture de 10 mosquées chaque semaine et a attribué plusieurs milliards de livres égyptiennes pour en ouvrir des milliers d'autres. Pareillement, Al-Azhar est entièrement financée par le gouvernement (13 milliards de £ en 2018). Par contre, tout lieu de culte chrétien en Égypte n'est financé que par sa congrégation, sans aucune aide gouvernementale. Le gouvernement égyptien nomme les imams et paye leurs salaires, tandis que les prêtres chrétiens ne reçoivent aucune aide financière du gouvernement.

gouvernement égyptien – n'a publié aucune décision officielle sur la construction de nouvelles églises en Égypte comme nous l'ont confirmé un grand nombre de membres du clergé dans des discussions privées.

Et ceci, malgré le fait qu'un grand nombre de représentants légaux de l'Église copte orthodoxe ait fait des demandes pour l'établissement d'églises dans les zones où vivent des chrétiens mais où on ne compte aucune église.

En théorie, ces demandes n'exigent que l'approbation du gouverneur local après qu'ont été satisfaites toutes les démarches administratives nécessaires. Les autorités, au contraire, ont généralement ignoré ces demandes, déclinant de les rejeter ou de les approuver, et ceci malgré la loi de 2016 qui fait obligation aux gouverneurs de répondre dans les quatre mois et de fournir les raisons en cas de refus (article 5).

Ce problème a été exposé par les prêtres du diocèse de Samalut dans le nord du gouvernorat de Minya, dans une lettre adressée au ministre de l'Intérieur le 19 janvier 2019. Les prêtres s'y plaignaient des difficultés à célébrer le culte et de la fermeture de nombreuses églises depuis 2016. Ils s'en sont ouverts aux autorités compétentes du gouvernorat de Minya. Ils attendent toujours une réponse à leurs suppliques de la part du gouvernement local et des autorités du Caire.

Les institutions de l'État ont accordé des autorisations de construction d'églises dans les villes nouvelles après attribution de terrain du ministère du Logement.

Le Président Abdel-Fattah al-Sisi a ordonné aux fonctionnaires d'attribuer des terrains pour la création d'églises dans les villes nouvelles, y compris pour la cathédrale de la Nativité située dans la nouvelle capitale administrative. Bien que l'allocation de terrains pour des églises dans les villes nouvelles soit une chose importante, elle demeure une avancée limitée et relève plus d'une opération de relation publique. Les institutions étatiques ne protègent pas le droit des citoyens à édifier des lieux de culte proches de leurs lieux de résidence, alors que des églises éclosent en plein désert sur les sites de villes en projet mais vides. La majorité des chrétiens, de même que les musulmans des zones rurales, ne dispose pas des moyens financiers pour acquérir des résidences dans la capitale administrative et dans les autres nouvelles villes. [...]

Depuis le vote de la Loi, l'Initiative égyptienne pour les droits de l'individu a documenté 32 cas de violence sectaire liés à la pratique de la religion chrétienne.

Certains de ces cas ont abouti à la fermeture d'églises existantes, certains ont affecté des projets d'églises en vue de leur enregistrement, d'autres, enfin, ont bloqué toute construction de nouvelles églises. Ces incidents se sont passés dans neuf gouvernorats mais se sont concentrés dans ceux de Minya, de Beni Suef et de Sohag.

Sur ces 32 incidents, 26 ont abouti à la fermeture des églises où pourtant le culte avait débuté : 22 sont fermées définitivement mais 4 ont pu rouvrir : 2 églises ont suspendu leur construction qui n'a pas repris, et seulement dans 2 cas sur 32 on a pu continuer comme si de rien n'était.

ACTUALITÉ DE LA CHRISTIANOPHOBIE EN FRANCE

SEINE-MARITIME, 12 JUIN 2019

Trois enfants de 11 à 12 ans ont dérobé l'argent des offrandes dans l'église Saint-Charles-du-Port du Havre le 12 juin. Deux d'entre eux ont été interpellés par une brigade de la BAC...

LOT, 12 JUIN 2019

Dans la nuit du 12 au 13 juin, une statue de la Vierge appartenant à l'église Saint-Maurice de Cambes près de Figeac a été volée.

GIRONDE, 18 JUIN 2019

Après une course contre la « PMA sans père » dans les rues de Bordeaux, des slogans anti-catholiques ont fleuri sur les murs de la ville – rapidement effacés par la municipalité.

SEINE-MARITIME, 19 JUIN 2019

Dans la nuit du 19 au 20 juin, une soixantaine de tombes ont été vandalisées dans le cimetière de Calengeville.

MOSELLE, 20 JUIN 2019

Une statue de sainte Barbe et une autre de saint Christophe, situées dans le quartier Vieux-Hombourg de Hombourg-Haut, près de Forbach, ont été décapitées.

LOIRE-ATLANTIQUE, 20 JUIN 2019

Deux Tchèques avinés, probablement en route vers le festival « Hellfest » de musique « métal » à Clisson, ont fait irruption dans l'église Saint-Clément, à Nantes, le 20 juin, vers 18 heures, et y ont insulté les fidèles avec force gestes sataniques. Ils ont été interpellés par la police.

MORBIHAN, 20 JUIN 2019

Dans la nuit du 20 au 21 juin, la porte de l'église de Ploërmel a été taguée d'un pentacle et de l'inscription « Satanas ».

PARIS, 23 JUIN 2019

Une statue a été vandalisée le 23 juin dans l'église de Janzé.

Le cheikh de Al-Azhar a parlé à plusieurs reprises de la protection accordée en islam aux chrétiens et aux juifs pour construire leurs lieux de culte.

La section du droit religieux (*Dar al-Ifta*) du ministère de la Justice a publié plusieurs fatwas déclarant qu'aucun texte légal n'interdit la construction de lieux de culte dans les pays musulmans, mais l'ambiance salafiste actuelle joue un rôle dans le refus qui s'accroît de l'existence d'églises dans certains villages ou de les enregistrer.

Un imam, Kom Lotfy, travaillant près de la ville de Samalut dans le gouvernorat de Minya, avait déclaré en 2016 dans le quotidien *Al Ahram* suite à un incident au cours duquel des maisons de Coptes avaient été brûlées, que la violence était justifiée puisqu'il n'y avait pas eu d'église dans le village depuis les années 1980.

Des gens refusent l'existence d'une église pour des raisons culturelles et sociales, par crainte d'une modification de l'influence hiérarchique dans les communautés rurales. Certains considèrent que les chrétiens ne sont pas égaux aux musulmans.

Comme les églises coptes orthodoxes, coptes catholiques et protestantes ont accru leur développement, leurs services culturels et d'assistance, des gens sur place craignent une croissance de l'importance des églises. Si les organismes d'État se sont exprimés (de manière incohérente) en faveur du droit des chrétiens de construire des églises et de tenir des cultes, les services de sécurité n'ont pas agi pour protéger ces droits, quant aux politiciens ils n'en font pas habituellement un problème prioritaire.

Près de trois ans après le vote de la Loi sur la construction d'églises, l'écart ne s'est ni comblé ni réduit entre, d'une part, le discours officiel sur la bonne disposition de l'État envers les droits des citoyens et la garantie des libertés religieuses pour tous et, d'autre part, les vraies politiques et pratiques sur le terrain. Les citoyens chrétiens continuent à devoir faire face à une opiniâtreté évidente pour ce qui est de leur pratique religieuse et de la légalisation des églises existantes. La loi n'a pas réussi à résoudre ou à améliorer l'impasse de longue date où se trouvent les Coptes.

Outre ses autres défauts, la loi repose sur l'hypothèse erronée que les rites de la religion chrétienne doivent être pratiqués dans une église, ce qui permet un amalgame entre réunion de prière ou célébration religieuse dans un espace public ou privé avec prière ou culte dans un lieu consacré à cela.

Il y a une distinction entre la pratique de rites religieux – un droit garanti à tout ci-

toyen en tant que personne ou appartenant à un groupe, droit qui peut être exercé partout – et la construction de lieux de culte ou d'églises qui est réglementée par la loi. Le droit des individus et des groupes de célébrer et d'observer des fêtes religieuses, ne devrait pas être réduit au motif que le lieu de la célébration n'est pas un lieu de culte. La liberté de se rassembler pour des raisons religieuses dans des maisons, dans l'espace public et sans autorisation, doit être garantie. À part les problèmes théoriques, ce point de vue rend tout rassemblement chrétien dans un village vulnérable à la protestation ou à une agression au motif que ce rassemblement aboutira à sa conversion dans une église.

La poursuite de la loi actuelle ne fera qu'augmenter les tensions sectaires, tout spécialement après que la commission pour la régularisation des églises commencera à mener ses inspections pour légaliser les églises non autorisées. Si l'Égypte veut vraiment garantir la liberté religieuse, elle ne devrait réglementer que la construction des lieux de culte dans le cadre des procédures générales pour la construction de bâtiments, sans loi spéciale réglementant le droit de pratiquer ses rites religieux ou, au minimum, faire une loi générale réglementant la construction de lieux de culte pour toutes les religions.

Simultanément, le Comité de réconciliation de l'Église émettra une décision unique approuvant l'autorisation de toutes les demandes d'églises qui lui seront soumises indépendamment de savoir si toutes les conditions ont été satisfaites.

Source: Coptic Solidarity, 3 juillet 2019 – © CP pour la traduction.

1. Voyez notre article « Coptic Solidarity critique le dernier rapport de l'USCIRF », Chrétiens Persécutés, n° 4 (mai 2019).
2. Liste de niveau 2: pays dans lesquels les atteintes aux droits de l'homme et à la liberté religieuse sont moins sévères que les pays classés Tier 1 (Corée du Nord et Arabie saoudite, par exemple)..

Algérie : un chrétien condamné pour avoir... prié chez lui

Un juge a condamné, le 16 juin dernier, un chrétien de Mostaganem à une peine de prison de deux mois avec sursis et à une amende de 100 000 dinars (750 €), pour avoir organisé un culte chez lui. [...] Le condamné avait invité un couple de chrétiens à venir prier à son domicile, ce qui lui a valu sa condamnation pour organisation d'un culte chrétien en infraction à la sinistre loi de juin 2006 qui interdit tout culte aux non musulmans dans des églises non enregistrées. Incomparable charia qui peut transformer tout appartement en église...

Source: Morning Star News, 25 juin 2019. – © CP pour la traduction.

Dossier: L'Église de Chine entre accord secret et répression manifeste

Nous, Européens, oublions trop souvent que la chute du mur de Berlin n'a pas entraîné la chute définitive et universelle du communisme. La gigantesque Chine subit toujours cet effrayant totalitarisme et les chrétiens y sont, comme naguère en Union soviétique stalinienne, l'objet de persécutions permanentes.

L'accord avec le Saint-Siège n'a guère amélioré le sort des fidèles de l'Église souterraine. Au contraire, cet accord demeurant toujours secret, les fidèles ignorent ce qu'il contient et le Parti communiste peut d'autant mieux les opprimer qu'il prétend bénéficier de l'aval du Pape.

Ce dossier fait le point sur les interrogations à propos de cet accord Chine-Vatican et sur les certitudes à propos des persécutions grandissantes contre nos frères chrétiens du pays le plus peuplé du monde.

Chine : étouffer l'Église au nom de « l'indépendance »

Le Père Bernardo Cervellera est le rédacteur en chef d'AsiaNews, agence officielle de l'Institut pontifical pour les missions étrangères (PIME) de l'Église catholique. Il a fait paraître récemment, un article critique dans lequel, une fois de plus, il met en garde sur le double langage des communistes chinois, sur les deux interprétations contradictoires que le Saint-Siège et le Parti communiste chinois ont de l'accord qu'ils ont signé, et sur le processus « d'étouffement » en cours de l'Église en Chine par les communistes. Les arguments sont innombrables autant qu'imparables...

Alors que des articles enthousiastes sont diffusés sur la « toute première » exposition des trésors du Vatican à Pékin – elle s'est achevée le 7 juillet dernier – ou encore sur la « toute première » conférence sur le pape François à se tenir à l'Université de Pékin, AsiaNews continue à recevoir des informations montrant le lent mais inexorable étouffement de l'Église en Chine, qu'elle soit souterraine ou officielle. La force motrice derrière cet étouffement, c'est le mot « indépendance » devant

lequel évêques et prêtres doivent s'incliner et auquel même les souterrains doivent se soumettre s'ils souhaitent exercer leur ministère.

Le gouvernement chinois considère « l'indépendance » comme un rejet de l'influence des « puissances étrangères », ce qui inclut le Saint-Siège (ou, comme il dit : le Vatican), et la soumission aux règlements de l'État, même si les ordres donnés sont contraires à l'Évangile.

Ainsi, prêtres et évêques, officiels ou souterrains

se trouvent coupés de l'Église catholique universelle et enchaînés au wagon du Parti qui, tout en lui accordant un minimum de liberté de culte (mais contrôlée!), leur retire tout élan d'évangélisation.

Un exemple saisissant nous est fourni dans un document qui nous a été envoyé de la province du Fujian. Il est intitulé « *Lettre d'engagement pour les responsables de lieux de culte et pour les personnes consacrées* ». Le prêtre ne peut être pasteur et exercer son ministère, dans les limites indiquées, que s'il signe ce document; à défaut, il ne pourra exercer aucune fonction et sera renvoyé chez lui. Il en va de même pour les religieuses, les « personnes consacrées » (le gouvernement chinois n'autorise pas la vie religieuse pour les hommes).

Parmi ces demandes surprenantes, on trouve ceci :

1. Accepter le fait qu'on doit « interdire l'entrée de mineurs dans une église », et « ne pas organiser de cours de formation pour les mineurs ». Comment la conscience d'un prêtre peut obéir à un tel ordre demeure un mystère. Dans l'Évangile, Jésus dit à ses disciples : « Laissez les enfants, ne les empêchez pas de venir à moi » (Mt 19, 14). De plus, cet ordre est contraire à la Constitution chinoise qui garantit la liberté religieuse sans condition d'âge.

2. Au nom de l'indépendance « boycotter scrupuleusement toute intervention d'étrangers; ne pas prendre contact avec des puissances étrangères; ne pas accueillir d'étrangers; ne pas accepter d'accorder des entretiens ou d'invitations à donner des conférences à l'étranger ». Pratiquement, cela revient à demeurer isolé et à ne pas pouvoir partager sa foi avec les autres catholiques répandus de par le monde. Cela contrevient aux Conventions des États-Unis sur la liberté religieuse et les droits civils que Pékin aussi a signées le 5 octobre 1988, mais qui n'ont jamais été ratifiées.

3. Une série de limites à l'évangélisation: ne pas chanter sans permission; aucun affichage – pas même à la maison! – « de manifestes ou d'emblèmes » ayant

« un contenu évangélique »; interdiction de mettre en ligne des articles à contenu religieux...

Ce qui se passe dans le Fujian, se passe aussi dans le Henan, le Hubei et le Zhejiang. C'est précisément à cause de cette pression sur « l'indépendance » – ce qui constitue un anéantissement sous contrôle de l'Association patriotique [des catholiques chinois], que Mgr Gui Xijin, évêque auxiliaire de Mindong, a retiré sa demande de reconnaissance par le gouvernement: être ainsi reconnu veut dire assassiner l'Église.

Tout ceci se déroule alors que l'accord entre la Chine et le Vatican est applaudi en Italie et en Chine, et que, selon toute apparence, cela gagne de nouveaux terrains. Le *Global Times* (19 juin 2019), un quotidien [de langue anglaise] lié à l'organe officiel du Parti communiste chinois, exalte de fait que, « pour la première fois », les Musées du Vatican ont montré des objets lors d'une exposition qui s'est tenue à Pékin et qui a duré jusqu'au 7 juillet. En outre, et pour « la première fois », une conférence a été prononcée sur le thème « le pape François et sa vision » par le jésuite Benoît Vermander, à l'Université de Pékin, à laquelle ont assisté 40 personnes. Pour la « première fois », une conférence a été donnée à l'Académie des sciences sociales de la capitale chinoise sur le thème « Grandir en amitié – Une perspective sur les relations sino-vaticanes », par le jésuite Antonio Spadaro, directeur de la *Civiltà Cattolica*.

Il semblerait que la Chine envisage les relations avec le Vatican et son contrôle de l'Église comme progressant sur deux voies parallèles, l'une n'ayant que peu à voir avec l'autre. Il est possible d'applaudir « l'amitié avec le pape François » et en même temps d'étouffer et d'éliminer l'Église locale, « indépendante » du Vatican, par une mort lente de cette proie des règlements chinois.

Source: AsiaNews, 25 juin 2019 – © CP pour la traduction.

Ils l'ont dit...

Mgr Auza a exprimé la reconnaissance du Saint-Siège envers tous ceux de « nos frères et sœurs aînés juifs » qui aident les chrétiens à « reconnaître et à s'opposer courageusement à une violence antichrétienne et à une christianophobie croissantes, puisque les attaques contre Juifs et chrétiens viennent toujours davantage des mêmes sources intolérantes ».

Intervention de Mgr Bernardito Auza, observateur permanent du Saint-Siège aux États-Unis, le 19 juin 2019, à la Fordham University de New York, à l'occasion du 25^{ème} anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre le Saint-Siège et Israël (Vatican News, 21 juin 2019).

Chine : les communistes tirent avantage de la nature secrète de l'accord conclu avec le Vatican

Que deux États signent un accord et s'entendent pour que ses termes demeurent secrets, n'est pas une nouveauté et cela ne pose pas de problème pour autant que les deux parties contractantes soient de bonne foi et comprennent identiquement ce dont dispose l'accord. Si la bonne foi du Saint-Siège ne saurait, a priori, être mise en doute, on a tout lieu de suspecter celle du Parti communiste chinois... L'interprétation que ce dernier fait de l'accord et la persécution systématique qu'il mène, le révèlent abondamment. Le Saint-Siège s'en inquiète et s'empresse de coller des rustines là où il peut comme l'indique assez le long document du cardinal Zen que nous publions, par ailleurs, dans cette livraison. Il est naturel que des voix s'élèvent pour demander que les termes de l'accord soient révélés. Nous en signalons une ci-dessous tant elle nous semble de bon sens. Mais le Saint-Siège peut-il rendre public les termes d'un accord qu'il s'est engagé, avec l'autre contactant, à garder secrets ? Ce serait, à coup sûr, une mise à mort de l'accord lui-même au détriment des quelques avantages que le Saint-Siège espéraient en tirer, mais sans aucun effet quant à la poursuite de l'étranglement du catholicisme en Chine, mené par le Parti communiste...

L'accord secret entre le Vatican et le gouvernement communiste chinois est utilisé pour écraser l'Église catholique dans ce pays et empire les choses pour les fidèles catholiques de Chine, selon une militante des droits des femmes.

Reggie Littlejohn, présidente de *Women's Rights Without Frontiers*, a expliqué à Raymond Arroyo d'*EWTN* comment la nature secrète de l'accord du Vatican avec le gouvernement dirigé par le Parti communiste est exploité par les responsables chinois d'une manière destructrice.

« Le pape François dit qu'il tente d'unifier les deux Églises, l'Église souterraine et l'Église au-dessus du sol. Mais, en fait, ce qui se passe, c'est qu'en raison du caractère secret de cet accord, le Parti communiste l'utilise pour matraquer l'Église, décimer ses églises, décimer ses sanctuaires mariaux, arrêter ses prêtres », a déclaré Littlejohn.

« J'estime que le texte de cet accord devrait être rendu public, poursuit Littlejohn, parce que ce que fait le Parti communiste, ce qu'il continue

à dire c'est "votre propre Pape nous a dit que nous pouvions le faire". Je n'ai aucun doute sur le fait que le pape François et que cet accord n'ont pas autorisé les choses qui se passent. Mais le fait est que son caractère secret laisse les gens en Chine désarmés. »

Littlejohn est passée au ton de la moquerie quand on lui a posé une question sur la récente déclaration de Mgr Ignatius C. Wang, évêque auxiliaire de San Francisco, dans laquelle il estime que l'accord entre le

Inde : un requérant anticatholique débouté et condamné

La Cour suprême du Kerala a condamné à une amende de 25 000 roupies un requérant qui contestait la constitutionnalité du Code de droit canonique de l'Église catholique et la possibilité qu'il soit appliqué en Inde.

Le requérant, M. S. Anoop, voulait que la Cour déclare que le Code de droit canonique qui accorde au Saint-Siège une autorité sur les propriétés de l'Église situées en Inde, soit déclaré inconstitutionnel et contraire à la souveraineté du pays. Il contestait aussi que le Pape ait quoi que ce soit à dire quant aux transactions sur les propriétés de l'Église en Inde [...]

La Cour suprême [conformément à l'article 26 de la Constitution] a rejeté sa demande le 28 juillet, et l'a condamné à 25 000 roupies d'amende [...] pour une requête aussi frivole.

Source : Matters India, 30 juillet 2019 – © CP pour l'adaptation.

ALLEMAGNE : UNE FONCTIONNAIRE MUSULMANE REFUSE L'ASILE POUR UNE FAMILLE CHRÉTIENNE IRAKIENNE

Ce n'est pas le premier cas de refus de demande d'asile pour des chrétiens, prononcé par un fonctionnaire musulman. Ce dernier cas remonte à février dernier et il est emblématique des contradictions dans lesquelles se débat l'Allemagne. Pas que l'Allemagne...

Dans certains pays musulmans, les chrétiens sont persécutés en tant que minorité religieuse. Comme en Irak d'où une famille s'est enfuie pour demander l'asile en Rhénanie du Nord-Westphalie. Mais la demande a été rejetée. La famille a désormais intenté un procès contre la décision. Elle doute de l'objectivité du refus, car l'employée de l'*Office fédéral des migrations et des réfugiés* (BAMF), qui avait étudié sa demande, portait un foulard et était musulmane, rapporte désormais *Die Welt*.

La famille s'est tournée vers Wolfgang Bosbach, expert en questions de politique intérieure de la CDU. Il est élu au *Bundestag* de la circonscription dans laquelle la famille réside. Bosbach a déclaré « comprendre les préoccupations des requérants ». Il ne comprend toutefois pas pourquoi les musulmans du BAMF doivent décider si les chrétiens qui ont fui des musulmans radicaux, peuvent rester ou non en Allemagne.

Le BAMF, cependant, ne conteste pas le port du foulard dans l'institution, rapporte *Die Welt*. En principe, un employeur ne devrait limiter son port que s'il existe des raisons objectives de le faire. Celles-ci incluent, par exemple, la sécurité au travail ou la perturbation de la paix dans l'entreprise. Bosbach a déclaré que la famille craignait que « sa demande soit désormais réglée par un juge qui porte également un foulard ».

Source: Focus Online (Allemagne), 17 février 2019 – © CP pour la traduction.

Vatican et la Chine est très bon, mais précise: « Je me contente d'espérer qu'il n'arrive pas que [le gouvernement chinois] en envoie des mauvais [évêques désignés par le gouvernement communiste et soumis à ratification par le Saint-Siège] avec intention pour qu'ils soient approuvés à Rome. »

Elle a répliqué: « Évidemment qu'ils vont en envoyer les mauvais à Rome avec toute intention. Je suis désolée, mais je n'ai aucune confiance dans le Parti communiste chinois. »

Littlejohn prédit que le gouvernement chinois soumettra trois hommes [une *terna*] à l'approbation de Rome, « alors que chacun de [ces trois hommes] considère le Parti communiste chinois comme Dieu ». Si ces trois hommes proposés « n'ont aucun respect pour la vraie Église et sur le fait que c'est Jésus-Christ qui doit être la tête de l'Église et non le Parti communiste chinois, [le pape] n'aura aucun bon choix à faire pour en choisir un. C'est la catastrophe assurée ».

Littlejohn prétend que la déclaration de Mgr Wang selon qui la persécution religieuse en Chine n'est pas pire qu'à d'autres époques, est "autruchiste", comme l'autruche que se cache la tête dans le sable.

Les commentaires de Littlejohn suivent de près la publication par le département d'État de son rapport annuel sur la liberté religieuse dans le monde. « Le Parti communiste chinois a manifesté une hostilité extrême envers toutes les fois religieuses depuis sa création, a signalé le secrétaire d'État Mike Pompeo. Le Parti exige que lui seul soit appelé Dieu. C'est pourquoi, comme effort pour documenter toute l'ampleur des abus contre la liberté religieuse à Jinjiang, nous avons ajouté une section spéciale dans le rapport de cette année sur la Chine. »

« La Chine a déclaré la guerre à la foi, a annoncé Samuel Brownback, ambassadeur extraordinaire [des États-Unis] pour la liberté religieuse, lors d'un point de presse. Nous avons constaté un accroissement des abus contre les croyants de la part du gouvernement chinois dans toute la Chine continentale. »

Brownback a déclaré que la persécution religieuse en Chine était habituellement épisodique et ne concernait que certaines régions, mais que tout cela avait changé.

« La réglementation religieuse est désormais l'œuvre du Parti communiste et non pas celle du gouvernement, ce qui semblait être une différence sans guère d'importance, mais les choses ont tourné tout différemment. Et voilà pourquoi les choses se passent ainsi en Chine aujourd'hui, malheureusement. »

Source: Life Site News, 15 juillet 2019 – © CP pour la traduction.

Chine : le cardinal Zen s'interroge sur les « Orientations pastorales » du Saint-Siège

Un adage dit que pour dîner avec le Diable il faut une longue cuillère. Mais de quelle taille doivent être les baguettes pour dîner avec le communisme chinois ? Pressé de toutes parts par des évêques de Chine continentale hésitant sur le parti à prendre face à l'exigence du régime de Pékin qu'ils fassent une demande d'enregistrement civil afin de pouvoir exister légalement, le Saint-Siège a publié, le 28 juin dernier, des Orientations pastorales à propos du l'enregistrement civil du clergé en Chine. Ce texte, diffusé en trois langues (italien, anglais et chinois), ne comporte ni signature ni mention du département qui l'a rédigé. C'est d'ailleurs la remarque liminaire que fait le cardinal Joseph Zen Ze-kiun, archevêque émérite de Hong Kong, dans un long texte où, précisément, il s'interroge sur ces « Orientations pastorales ». Ces remarques baptisées par leur auteur de Dubia, méritent d'être lues avec attention. Nous les avons traduites à partir de leur version en anglais.

Avant toute chose, je trouve curieux que le document soit diffusé par le « Saint-Siège » sans préciser de quel département et sans aucune signature d'un responsable.

Dans ses § 1 et 2 le document explique quel est le problème et quelle est sa solution générale.

1. Le problème c'est que le gouvernement [chinois] est revenu sur sa promesse de respecter la doctrine catholique. Pour ce qui est de l'enregistrement civil du clergé, il est quasiment toujours exigé que le clergé adhère au principe d'auto-gouvernement, d'indépendance et d'autogestion de l'Église en Chine (ceci pourra être complété avec ce que la lettre de Benoît XVI [27 mai 2007] dit dans son n° 7 § 8 : « [sur ceux] qui posent des gestes et [prennent] des engagements qui sont contraires aux préceptes de leur conscience de catholiques »).

2. Face à cette situation complexe qui n'est pas toujours la même partout, le Saint-Siège a fourni un schéma général sur la manière de se comporter : d'une part, il déclare qu'il n'a pas l'intention d'obliger les gens, appelant donc (mais en omettant de dire explicitement qu'il s'agit « du gouvernement ») au respect de la conscience des catholiques. D'autre part, il déclare, comme étant un principe général, « que l'expérience de la clandestinité ne rentre pas dans la normalité de la vie de l'Église », **ce qui veut dire qu'il est normal pour elle d'en sortir.**

Pour ce qui est de la citation de la lettre du pape Benoît XVI en son n° 8 § 10, j'ai pris la liberté d'en

prendre presque entièrement tout le paragraphe :

a) « Certains d'entre eux, ne voulant pas être soumis à un contrôle indu exercé sur la vie de l'Église et désireux de maintenir une pleine fidélité au Successeur de Pierre et à la doctrine catholique, se sont vus contraints de se faire consacrer clandestinement. ».

b) « La clandestinité ne rentre pas dans la normalité de la vie de l'Église, »

c) « et l'histoire montre que Pasteurs et fidèles y ont recours uniquement avec le désir tourmenté de maintenir intègre leur propre foi »

d) « et de ne pas accepter l'ingérence d'organismes d'État dans ce qui touche l'intime de la vie de l'Église. »

Le Père Jeroom Heyndrickx et le cardinal Parolin ne citent que la partie b) ; le pape François a aussi ajouté la partie c) ; mais il me semble que les parties a) et d) sont aussi importantes.

Le paragraphe montre clairement que l'anormalité n'est pas le choix du clergé souterrain, que le choix est inévitable. C'est la situation qui est anormale ! Est-ce que la situation a maintenant changé ?

3. Le troisième et long paragraphe tente **de prouver de qui est suggéré au § 5.**

Première interrogation : la Constitution qui garantit la liberté religieuse.

Qu'est-ce que la longue histoire de la persécution nous enseigne, indépendamment de la Constitution ?

Deuxième interrogation : après l'accord [entre le Saint-Siège et la Chine], « l'indépendance », **logiquement**, ne devrait plus être comprise comme indépen-

dance absolue, mais...

Avant tout, si je ne peux pas voir le texte de l'accord, il m'est difficile de croire qu'il [le gouvernement chinois] a vraiment reconnu « le rôle particulier du Successeur de saint Pierre ».

Y a-t-il quelque chose de logique dans les systèmes totalitaires? La seule c'est, selon Deng Xiaoping, qu'il importe peu qu'un chat soit blanc ou noir pourvu qu'il serve les objectifs du Parti.

Dans la période qui a immédiatement suivi l'accord, rien n'a changé. Tout a été officiellement réaffirmé.

Troisième interrogation: le contexte d'un dialogue consolidé.

Le document ne reconnaît-il pas que le gouvernement est revenu sur ses promesses, comme cela est signalé à la fois dans les premier et neuvième paragraphes de ce document?

Quatrième interrogation: tous les évêques ont été légitimés.

Ceci ne prouve que la générosité illimitée du pape ou peut-être la pression toute-puissante du gouvernement, mais nous ne constatons aucun changement chez les pardonnés et les « récompensés »; aucun signe de repentir; que des signes de triomphe assuré; des moqueries envers ceux qui ont parié sur le mauvais cheval.

4. Le § 4 stipule que les raisons mentionnées précédemment, justifient une **nouvelle attitude**. Ici, au moins, on a l'honnêteté de dire que ce qui est proposé est **quelque chose de nouveau** et que donc ce n'est pas en continuité avec le passé mais un démenti du passé,

comme quelque chose de dépassé, quelque chose qui n'est plus valable.

Il est aussi dit que le Saint-Siège tente de se mettre d'accord avec le gouvernement sur **une formule** (et cela doit s'entendre dans les deux sens).

Mais notre question est la suivante: « **Une formule** »? Ce qui est demandé et accepté ce n'est pas une déclaration sur une théorie: c'est tout un système, un régime dans lequel il n'y aura aucune liberté pastorale, où chacun devra suivre les ordres du Parti, y compris les mineurs de moins de 18 ans auxquels on interdit de prendre une quelconque part aux activités religieuses.

5. Dans le § 5 nous trouvons les *Orientations pastorales* au sens propre. En bref: **pas de problème pour signer tout ce que le gouvernement demande**, peut-être avec une clarification niant ce qui a été signé. Si une clarification écrite n'est pas possible, qu'elle soit faite verbalement, avec ou sans témoin. **Pourvu qu'il y ait une intention de ne pas accepter en conscience ce qui été effectivement signé**. Un texte est signé en opposition à la foi et l'on déclare que l'intention est de promouvoir le bien de la communauté, une évangélisation appropriée et la gestion responsable des biens de l'Église. Cette règle générale est de toute évidence contraire à tout le fondement de la théologie morale! Si elle est valable, elle justifierait même l'apostasie.

6. Dans le § 6 il est dit que le Saint-Siège comprend et respecte le choix de ceux qui, en conscience, n'acceptent pas la règle susmentionnée. De toute évidence, il s'agit là d'une compassion envers une minorité "têtue" qui ne réussit toujours pas à comprendre la nouvelle règle.

Irak: le nettoyage ethnique des chrétiens se poursuit

Ce que les chrétiens irakiens attendent de l'Occident, c'est qu'il dise toute la vérité: il y a un nettoyage ethnique des chrétiens dans la région et il se poursuit. C'est ce qu'a déclaré le Dr Tim Stanley lors d'une réunion au Parlement britannique le 9 juillet dernier.

L'historien et éditorialiste, travaillant au quotidien britannique *The Telegraph*, venait tout juste de rentrer d'un séjour dans la plaine de Ninive en Irak.

« Si nous ne disons pas ce qui se passe vraiment dans la région, et qui est un nettoyage ethnique des chrétiens et des yézidis, nous permettons à l'État Islamique et aux autres criminels de s'en tirer », a déclaré Stanley aux participants de la rencontre *The Global Persecution of Christian Minorities*, organisée par la *Henry Jackson Society*.

Depuis que l'État Islamique [IS] a été chassé, les Irakiens déplacés commencent à rentrer chez eux mais vivent toujours dans la peur car ils demeurent vulnérables. Des poches de combattants de l'IS sont toujours actives et le groupe a déclaré qu'il avait commencé à incendier des centaines de milliers de mètres carrés de terrains et de cultures « appartenant aux mécréants » dans le Nord de l'Irak.

Source: *World Watch Monitor*, 12 juillet 2019 – © CP pour la traduction.

7. Le § 7 parle de certains devoirs qui incombent aux évêques en citant un document qui n'a rien à voir avec le problème que nous évoquons.

8. Dans le § 8 on dit que **les fidèles doivent accepter la décision de leurs pasteurs**. Qu'est-ce que cela veut dire? Qu'ils n'ont pas la liberté personnelle de choisir? Leur conscience ne doit-elle pas être respectée?

Quand les frères de Chine [continentale] me demandent ce qu'il faut faire, je leur ai toujours donné cette réponse: respecter le choix des autres et demeurer ferme dans la conviction de sa propre conscience. Je dis cela parce que je n'ai pas l'autorité d'imposer mes opinions aux autres sur ce qui est juste ou faux. Mais le Saint-Siège n'a-t-il pas l'autorité et donc le devoir de clarifier précisément cela aux membres de l'Église? Les Orientations pastorales le font-elles?

9. Dans le § 9 il est dit que, en attendant, le Saint-Siège demande (en omettant encore les mots « au gouvernement ») que les communautés catholiques non officielles ne soient pas soumises à des pressions indues, comme ce fut le cas dans le passé.

La décision de ne pas utiliser le mot « gouvernement » ressemble presque à la révérence traditionnelle qui consistait à ne pas mentionner le nom de l'empereur.

Finalement, il est recommandé à chacun de discerner la volonté de Dieu avec patience et humilité. Je me demande donc: est-ce que la fermeté de la foi n'a pas été perdue quelque part?

Puis il est dit que « le chemin de l'Église en Chine [est] marqué [...] par tant d'espoir malgré les difficultés endurées ». Il me semble, au contraire, que les faits ont détruit tout fondement à une espérance humaine. Comme pour ce qui est de l'Espérance en Dieu: elle ne doit jamais être séparée du désir sincère de souffrir selon Sa volonté.

Ce document a radicalement bouleversé ce qui est normal et ce qui est anormal, ce qui est juste et ce qui est pitoyable. Ceux qui l'ont écrit espèrent peut-être que cette pitoyable minorité mourra de sa mort naturelle. Et par minorité, je ne veux pas seulement parler que des prêtres souterrains, mais aussi de ces nombreux frères de la communauté officielle qui ont travaillé avec beaucoup de ténacité afin d'obtenir un changement et en espérant obtenir le soutien du Saint-Siège.

Puisse le Seigneur ne pas permettre l'accomplissement des vœux de ceux qui veulent la mort de la vraie foi dans ma chère patrie

Source: Blogue du cardinal Zen, 5 juillet 2019 – © CP pour la traduction.

ACTUALITÉ DE LA CHRISTIANOPHOBIE EN AFRIQUE

NIGÉRIA, 21 AVRIL 2019

Au moins 40 chrétiens ont été assassinés au Nigéria lors de la période de Pâques, dans plusieurs attaques au nord du pays.

BURKINA FASO, 28 AVRIL 2019

Dimanche 28 avril, une église protestante de Silgadji à une quarantaine de kilomètres de la commune de Tongomayel, a été attaquée par un groupe de djihadistes vers la fin du culte. Le pasteur, ses deux enfants et trois autres fidèles ont perdu la vie dans cette attaque.

NIGÉRIA, 29 AVRIL 2019

Le lundi 29 avril au soir, le village chrétien de Kuba, au Nord-Est du Nigéria, a été attaqué à deux reprises par les islamistes de Boko Haram, ce qui a entraîné la mort de 30 personnes.

BURKINA FASO, 12 MAI 2019

Six catholiques dont un prêtre, ont été tués le dimanche 12 mai, dans l'église de Dablo (province du Sanmentenga).

NIGER, 13 MAI 2019

Des djihadistes ont attaqué la paroisse de Dolbèl, sur le territoire du diocèse de Niamey, paroisse qui se trouve à quelque 200 km de la capitale, dans la zone de Songhay-Zerma. Le curé, le Père Nicaise Avlouké, a été blessé.

ÉRYTHRÉE, 13 MAI 2019

141 chrétiens ont été interpellés le 10 mai par des agents de sécurité dans un quartier d'Asmara, en Érythrée, dont 104 femmes et 14 mineurs.

CENTRAFRIQUE, 19 MAI 2019

Sœur Inès, Française âgée de plus de 80 ans, et religieuse de la communauté des Filles de Jésus de Massac a été retrouvée morte, égorgée.

MOZAMBIQUE, 19 MAI 2019

Le Père Landry Ibil Ikwel, de nationalité congolaise, directeur de l'Institut des aveugles de Beira, a été poignardé à mort.

Massacres de Pâques au Sri Lanka : deux hauts responsables arrêtés

Négligence ou incompétence ? Le chef de la police et le secrétaire d'État à la Défense arrêtés et "démissionnés". Mais le chef de l'État ne sort pas indemne des massacres de Pâques. Il prétend qu'il n'avait pas été averti des projets terroristes. Les "démissionnés" affirment le contraire...

La police du Sri Lanka a procédé à l'arrestation de son propre patron, Pujith Jayasundara, et du secrétaire d'État à la défense, Hemasiri Fernando.

Ces deux très hauts responsables du pays sont accusés de ne pas avoir alerté les services de sécurité et donc d'avoir favorisé les massacres de Pâques contre trois églises et trois hôtels à Colombo. Ces massacres, perpétrés un jour de fête, ont causé la mort de 258 personnes et en ont blessé 500 autres.

Le porte-parole de la police a déclaré que le principal chef d'accusation était qu'ils avaient agi avec négligence. Leur attitude, a-t-il ajouté, a conduit à la perpétration de « crimes contre l'humanité » et qu'à ce titre « ils méritent d'être mis en accusation pour meurtre ».

De fait, après le carnage du 21 avril, il s'est avéré que les services de renseignement indiens avaient fait part à trois reprises d'alertes de terrorisme dans les semaines qui ont précédé les attentats, auxquelles les dirigeants du Sri Lanka n'avaient pas prêté attention. La première alerte remontait au 4 avril et la dernière quelques heures avant les explosions.

Les informations en provenance d'Inde avaient alerté les autorités de Colombo sur les activités de Zahran Hashim, le chef du groupe fondamentaliste National Thowheed Jamath (NTJ). Selon les

services secrets de Delhi, le terroriste, qui a perdu la vie dans les massacres, avait depuis longtemps exploré la possibilité de créer une section de l'État Islamique – qui a revendiqué la responsabilité des attentats – pour l'Inde du sud et le Sri Lanka. Après les attentats, le Président Maithripala Sirisena a lui-même été obligé d'admettre, non sans gêne, qu'il n'avait reçu aucune alerte de la police. C'est pourquoi il avait demandé la démission des deux personnes arrêtées. Fernando démissionna quelques jours après le massacre ; Jayasundara refusa de le faire et c'est la raison pour laquelle il fut limogé. De leur côté, les deux hauts responsables prétendent qu'ils ont alerté le Bureau du Président mais que Sirisena n'a jamais « pris ces menaces au sérieux ». Le Président est aussi le ministre de la Défense et de l'ordre public et, à ce titre, responsable de la sécurité de l'État.

Source : Asia News, 3 juillet 2019 – © CP pour la traduction.

Burkina Faso : les pays du Golfe financent le massacre des chrétiens

Les financements en provenance des États du Golfe [Arabie saoudite, Qatar, Koweït, Émirats arabes unis], sont une des causes de l'augmentation de l'extrémisme au Burkina Faso selon *Aid to the Church in Need* [ACN, Aide à l'Église en détresse]. Plus d'une dizaine de personnes ont été tuées lors d'attaques contre des églises [en mai dernier]. « Depuis 2012, on assiste à une poussée du discours antichrétien. L'idéologie extrémiste qui exige, notamment, que les chrétiens se convertissent, est diffusée par des groupes comme Ansarul Islam, le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans et l'État Islamique dans le Grand Sahara. Les États du Golfe ont aussi contribué à financer l'émergence d'une forme radicalisée de l'islam au Burkina Faso et ailleurs », a déclaré Edward Clancy, directeur des services d'entraide d'ACN.

Source : Crux, 8 juin 2019 – © CP pour la traduction.

Le Sahel : nouveau terrain de manœuvre de l'extrémisme musulman

Le Sahel est cette large bande de territoire qui s'étend de l'Atlantique à la Mer rouge. Il traverse l'Algérie, le Sénégal, la Mauritanie, le Mali, le Burkina Faso, le Niger, le Nigéria, le Tchad, le Cameroun, la Centrafrique et le Soudan.

On y ajoute, parfois, les pays de la Corne de l'Afrique. S'il n'englobe par la République démocratique du Congo, contrairement à ce que laisse entendre l'article qui suit, la porosité de sa frontière avec la Centrafrique rend ce pays vulnérable aux incursions de l'islam militant. Aucun des pays cités n'est à l'abri d'incursions meurtrières, notamment pour les chrétiens. C'est ce qu'illustre, sans prétendre à l'exhaustivité, l'article de Christian Today. L'État Islamique a peut-être disparu du Moyen-Orient – encore qu'y survivent des groupuscules actifs –, mais son idéologie métastase dans cette région de l'Afrique et la persécution antichrétienne y est plus violente que jamais. Il suffit de suivre l'actualité au jour le jour pour le savoir.

Les chrétiens dans l'ensemble du Sahel, au nord de l'Afrique, sont « sous le choc » de la rapidité avec laquelle la violence extrémiste s'est répandue dans la région.

Leurs maisons et leurs moyens d'existence ont été anéantis par les musulmans extrémistes opérant dans la région, une « ligne de faille » entre un Nord large-

ment musulman et un Sud plus chrétien déclare *Open Doors*. Cette organisation de charité qui soutient les chrétiens persécutés, a précisé que la pauvreté, le chômage, la corruption et l'absence de gouvernance créent un « mélange toxique » qui, combiné avec l'extrémisme musulman en développement, cause des ravages chez les chrétiens.

Iran : la justice des mollahs et les chrétiens

Christian Solidarity Worldwide a été informé que quatre membres de la confession chrétienne Église d'Iran, accusés d'atteinte à la sécurité de l'État et de promotion du sionisme, ont été jugés le dimanche 28 juillet après qu'une première audience prévue pour le 24 précédent fut ajournée par le président du tribunal, tristement célèbre pour ses erreurs judiciaires. L'audience s'est déroulée à la 28^{ème} chambre du Tribunal révolutionnaire [de Téhéran].

Mohammad Vafadar, Kamal Naamanian, Hossein Kadivar (Elisha) et Khalil Dehghanpour, qui assuraient eux-mêmes leur défense, ont comparu une première fois le 24 juillet devant le juge Mohammed Moghishah, en même temps que le pasteur Matthias Haghnejad, Shahrouz Eslamdoust, Babak Hosseinzadeh, Behnam Akhlaghi et Mehdi Khatibi qui étaient représentés par leur avocat Me Moshgani Farahani.

Toutefois, l'audience a été ajournée quand le pasteur Haghnejad, Eslamdoust, Hosseinzadeh, Akhlaghi et Khatibi s'opposèrent à l'exigence du juge que leur conseil soit remplacé par un avocat nommé par le tribunal. Ils furent remis en détention provisoire et leur caution pour obtenir leur mise en liberté provisoire considérablement augmentée [160 000 € par inculpé]. Les quatre chrétiens qui avaient choisi de se défendre eux-mêmes, ont été jugés le 28 juillet lors d'une audience distincte.

Selon des sources locales, lors de l'audience du 28 juillet le juge Moghishah a affirmé que la Bible était falsifiée et que les inculpés étaient des « apostats ». Ce juge a présidé des procès de nombreux prisonniers politiques, et il est tristement célèbre pour son recours excessif à la peine capitale.

Source : CSW (Royaume-Uni), 29 juillet 2019 – © CP pour la traduction.

Près de trente groupes musulmans violents sont actifs dans la région, certains de ces extrémistes possédant des liens avec des réseaux terroristes internationaux comme le soi-disant État Islamique ou Al-Qaïda.

L'islam salafiste ou wahhabite prend aussi de l'importance grâce à ses missionnaires et aux ONG financées par des pays comme l'Arabie saoudite, signale l'organisation.

Les membres de l'État Islamique chassés du Moyen-Orient trouvent un nouveau foyer dans la région du Sahel et y infiltrent des groupes dissidents en même temps que leur idéologie.

Un de ces groupes est la Province de l'État Islamique de l'Afrique de l'Ouest [ISWAP], une ramification de l'organisation terroriste Boko Haram, qui asservit des femmes et des filles chrétiennes. Outre les chrétiens, ces groupes prennent aussi pour cible les musulmans qui adhèrent à un islam modéré.

« La pauvreté, le manque d'offres d'emploi et la corruption rendent plus vulnérable au message de l'islam radical qui promet un nouvel ordre politique débarrassé de la corruption », a déclaré *Open Doors*. « C'est tout spécialement vrai quand ce message s'accompagne de la fourniture de bien et de services que l'État n'a pas réussi à procurer ».

Les chrétiens dans tout le Niger, le Mali, la République démocratique du Congo et le Burkina Faso sont pris pour cibles en raison de leur foi, avertit *Open Doors*.

Au Niger, il a été recommandé aux chrétiens de quitter la région de Diffa après l'enlèvement d'une chrétienne par Boko Haram le mois dernier, puis sa libération accompagnée d'un avertissement aux croyants de la région qu'ils seraient tués s'ils ne la quittaient pas dans les trois jours.

Au Mali, des témoins ont rapporté que plus d'une centaine de chrétiens avaient été tués par des hommes armés dans le village de Sobane Da situé dans la région centrale du pays.

Les chrétiens du nord-est de la République démocratique du Congo (RDC) sont ciblés par l'Alliance des forces démocratiques, organisation musulmane qui a déclaré que son but était d'établir un califat. Au moins 90 personnes ont été tuées au cours de plus de vingt attaques, 131 autres personnes ont été signalées enlevées et plus de 12 000 autres déplacées comme conséquence de cette violence. Six églises ont été réduites en cendres et deux cliniques gérées par des églises ont été détruites [...] Le directeur de l'équipe d'*Open Doors* en RDC, dont le nom n'est pas révélé pour des raisons de sécurité, a déclaré : « Nous devons prier plus que jamais car la situation se dégrade radicalement. Prions

Dieu de soulager les souffrances du peuple dans cette partie du pays ».

Au Burkina Faso, des années de coexistence pacifique entre groupes religieux et ethniques sont menacées par les activités croissantes de ces groupes extrémistes. Des groupes qui ont fait allégeance à l'État Islamique, ont déclaré que leur but était l'établissement d'un califat et ils ciblent les églises et les chrétiens : au moins 27 ont été tués ces quatre derniers mois. Plus de 200 églises dans le Nord, ont fermé leurs portes et un nombre inconnu de pasteurs et de leurs familles ont été enlevés et sont toujours captifs, a déclaré *Open Doors*. Plus de 5 000 fidèles et pasteurs ont trouvé refuge dans des camps de Personnes déplacées internes, ou dans leurs familles ou encore chez des amis dans les régions centre et sud du pays.

Henrietta Blyth, président-directeur général d'*Open Doors* au Royaume-Uni et en Irlande, a déclaré : « La situation des chrétiens dans le Sahel est précaire. C'est une période critique pour l'avenir du christianisme dans la région. Si les groupes militants agissent à leur guise, les chrétiens comme les musulmans qui n'adhèrent pas à leur idéologie, seront tués ou chassés de toute la région ».

Source : *Christian Today*, 13 juillet 2019 – © CP pour la traduction.

Chrétiens Persécutés

Publication mensuelle

(CCPAP en cours)

contact@chretienspersecutes.org

www.chretienspersecutes.org

abonnement@chretienspersecutes.org

3 rue de l'Arrivée 75 015 Paris

Service abonnements :

Chrétiens Persécutés – Abopress

19, rue de l'Industrie – BP 90 053 – 67 400 Illkirch cedex

<christianophobie@abopress.fr>

Tel. : 03 88 66 86 40

Directeur de la publication :

Guillaume de Thieulloy

Rédacteur en chef : Daniel Hamiche

Le numéro : 8 €

Abonnement 1 an (12 n°) 96 € TTC

Abonnement de soutien à partir de 200 €

Personnes morales (entreprises
ou administrations) :

150 €, TVA à 2,10 % en sus

Également disponible en format numérique

Exemplaire gratuit sur simple demande

Fichiers déclarés à la CNIL (N°652451)

Imprimerie : ISI Print, La Plaine St-Denis (93)